



Chers parents,

Veuillez trouver ci-joint le dossier famille pour la rentrée scolaire 2018/2019 concernant les inscriptions aux services municipaux suivants :

- **ALSH Centre de Loisirs 3-6 et 6-12 ans / Étude dirigée et Restaurant scolaire**
- **Accueil de Loisirs Périscolaires et Temps d'Organisation Péroliens (TOP)**

Document(s) à remplir :

- ✎ Un formulaire général (1 fiche par enfant), qui regroupe des données sanitaires et familiales, les autorisations, ainsi que l'acceptation du règlement intérieur.
- ✎ Pièces à fournir : voir liste au verso de cette page.
- ✎ Fiche d'information et de recueil de votre consentement pour le traitement de données personnelles

Document(s) pour informations, à garder :

- ✎ Le règlement intérieur
- ✎ 1 fiche récapitulative des dates d'inscriptions pour les vacances scolaires

RAPPELS INSCRIPTIONS !!!!

✎ **Vous pouvez réserver simultanément : la cantine, l'étude dirigée et/ou l'ALP soir.**

Pour des raisons d'organisation, il serait souhaitable de continuer à effectuer vos réservations au minimum à la semaine et au plus tard le vendredi 12 h (ou si férié, dernier jour ouvré) de la semaine précédente.

✎ **Les modifications d'inscriptions** (rajout/annulation) aux différents accueils en cantine, ALSH (les mercredis) et ALP, sont possibles jusqu'à la veille 12h00 (sauf pour le lundi), sans pénalité (ceci ne concerne pas les TOP et l'étude).

✎ **Pour les mercredis en période scolaire :** 4 formules d'accueil sont désormais possibles en ALSH (Accueil de Loisirs Sans Hébergement) : matin, matin+repas, après-midi, ou journée complète. Réservation au préalable à l'espace famille, par période entre chaque vacances scolaires et sur internet.

✎ **Pour les TOP** (à partir de la grande section maternelle), les modalités de mise en œuvre vous seront communiquées ultérieurement (flyer distribué à la rentrée).

✎ **La grille tarifaire**, pour les différents services d'accueil, est affichée à l'espace famille.

✎ Possibilité de remplir le dossier et le mettre à jour afin de réserver les activités par internet via notre nouveau logiciel sur le site : famille.ville-perols.com.

NOUVEAUX INSCRITS : le dossier doit être retiré à l'espace famille ou téléchargé sur le site de la ville :

www.ville-perols.fr

PETITS RAPPELS

• Toutes ces activités nécessitent un **paiement au moment de la réservation**.

• Le **restaurant scolaire fournira un menu unique**, il ne sera pas servi de menu de substitution. Les menus seront affichés dans les écoles, à l'espace famille, au centre de loisirs et sur le site Internet www.ville-perols.fr, laissant à chacun la liberté d'en bénéficier ou pas.

ATTENTION !! L'inscription ne sera définitive qu'une fois le dossier complété et rapporté à l'Espace famille ou complété et validé sur internet avec justificatifs fournis (pour ceux qui renouvellent) : Pour les mercredis en ALSH, la restauration scolaire, l'étude et l'ALP : à partir du lundi 3 septembre.

Début des activités : Accueil cantine et ALP dès le 3 septembre (Sauf ALP Matin) /Mercredi (ALSH) dès le 5 septembre /Étude dès le 10 septembre / TOP dès le 8 octobre.



CAS PARTICULIER

- **Pour l'inscription d'un nouvel enfant** arrivant en 1^{ère} année de maternelle et/ou encore non-connu de nos services scolaires : merci de récupérer le dossier à l'Espace famille, ou téléchargeable sur le site www.ville-perols.fr
- **Pour une inscription en crèche ou halte-garderie**, rendez-vous à la Maison de la petite enfance «Charles Perrault» avec un dossier de préinscription à retirer sur place, du Lundi au vendredi de 7h30 à 18h30 (dossier également disponible sur le site de la ville : www.ville-perols.fr ou à l'Espace famille).

PIÈCES JUSTIFICATIVES À FOURNIR AVEC LE DOSSIER

✎ **Nouvel inscrit :**

- Attestation d'assurance scolaire / responsabilité civile + individuelle accident pour l'année scolaire 2018/2019
- Photocopie du carnet de vaccination
- Photocopie d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois (Facture EDF, ou téléphone)
- Test d'aisance aquatique selon l'arrêté du 25/04/2012 (inscriptions séjours et ALSH secteur 6-12 ans)
- Si PAI (Protocole d'Accueil Individualisé) photocopie pour la nouvelle année scolaire + trousse(s) médicament(s)
- En cas de divorce ou séparation fournir le jugement
- Pour les tarifs, photocopie du dernier avis d'imposition :
 - > 2017 (ressources 2016) pour les tarifs de l'année 2018
 - > 2018 (ressources 2017) pour les tarifs de l'année 2019
- Pour les bénéficiaires CAF, fournir les documents Aides aux loisirs et AVE + N° CAF

✎ **Renouvellement :**

- Attestation d'assurance scolaire / responsabilité civile + individuelle pour l'année scolaire 2018/2019
- Si PAI (Protocole d'Accueil Individualisé) photocopie pour la nouvelle année scolaire + trousse(s) médicament(s)
- Pour le reste des documents, photocopie(s) seulement **en cas** de modifications depuis l'année dernière ou si les pièces n'ont pas encore été fournies (Ex : rappel de vaccins, test d'aisance aquatique passé récemment, ou changement d'adresse, justificatif de domicile de – de 3 mois etc.)

////////////////////////////////////
L'équipe de l'Espace Famille vous remercie, et se tient à votre disposition pour tout complément d'information, Lundi, mardi, jeudi (après-midi uniquement), vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30 - mercredi de 8h00 à 12h30 et de 13h30 à 18h00 - (Fermé le jeudi matin toute l'année) - Tél. : 04.67.50.45.45
////////////////////////////////////

